



Pôle Equipements et cadre de vie
Gestion du patrimoine et de la coordination administrative

Décision n° 2024-58

Objet : Demande de subvention à la Métropole Grand Paris pour la désimperméabilisation et la végétalisation de l'école du Petit Chambord située 6/8 allée de Trévisse à Sceaux

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la volonté de la Métropole du Grand Paris de soutenir les projets d'investissement portés par les communes et les établissements publics territoriaux,

Vu l'instauration du Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) du 30 septembre 2016,

Vu le projet de désimperméabilisation et de végétalisation de l'école du Petit Chambord située 6/8 allée de Trévisse à Sceaux étant éligible à une subvention du FIM,

AUTORISE le maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Métropole Grand Paris, dans le cadre du Fonds d'Investissement Métropolitain, et à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention.

Fait à Sceaux, le 27 février 2024



Philippe LAURENT